



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Grand oral et enseignements de spécialité

Novembre 2023

Série sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)

La notion « d'étude approfondie » dans la série STHR

La note de service du 27 juillet 2021, modifiée par la note de service du 26 septembre 2023, présente l'épreuve du Grand oral. Elle stipule que « le candidat propose au jury deux questions » qui « s'appuient sur l'enseignement de spécialité pour lequel le programme prévoit la réalisation d'une étude approfondie ». Contrairement à la plupart des séries technologiques, les programmes du cycle terminal de la série STHR ne prévoient pas la « réalisation d'une étude approfondie » dans l'une et l'autre des spécialités suivies en classe terminale.

Les nouvelles grilles horaires de l'arrêté du 16 juillet 2018 ne mentionnent pas de projet. Il en résulte, pour STHR, deux conséquences :

- la première tient au fait que la réalisation d'un projet ne peut plus faire l'objet d'une obligation. Toutefois, cette souplesse réglementaire ne doit pas conduire à abandonner la démarche de projet qui a fait ses preuves, notamment auprès des élèves des séries technologiques, d'autant que le Grand oral repose sur une maturation qui va conduire l'élève à s'approprier les différentes étapes de ce processus qui l'amènera à identifier et traiter les deux questions qu'il soumettra au jury. Ce processus de maturation doit pouvoir aisément s'adosser à une démarche de projet ;
- la seconde renvoie aux programmes supports des deux questions. En l'absence de programme faisant explicitement référence à une étude approfondie, celle-ci s'appuie, en STHR, sur l'un ou l'autre des enseignements de spécialité, voire les deux. Il convient toutefois de faire preuve, ici, de pragmatisme. Le Grand oral mobilise en premier lieu les contenus des programmes de STC, STS et EGH sur une thématique retenue par le candidat en relation avec l'hôtellerie restauration. Rares sont les problématiques ou les thématiques liées au secteur HR qui n'intègrent pas une dimension EGH. Il est donc naturel qu'une dimension EGH apparaisse dans chaque question.

L'esprit du Grand oral

Avec le Grand oral, il ne s'agit pas seulement, pour l'élève, de s'exprimer à l'oral. Il convient de développer chez lui sa capacité à tenir un propos et maintenir un échange de façon structurée (argumentation) et étayée (connaissances). C'est l'objet même du Grand oral qui, comme le précise la note de service, doit permettre « au candidat de montrer sa capacité à prendre la parole en public de façon claire et convaincante ».

Il convient de rappeler ici que l'esprit du Grand oral a été amendé par la note de service du 26 septembre 2023. Dorénavant, l'épreuve se déroule en deux temps d'une durée identique de 10 minutes. Dans un premier temps, l'élève réalise debout sa présentation puis, dans un second temps, il est invité à échanger avec le jury, assis ou debout selon son

choix. Il n'existe plus de troisième temps qui consistait à ce que le candidat montre comment ces savoirs ont nourri son projet de poursuite d'études.

La préparation au Grand oral

Il convient, au préalable, de rappeler que la finalité des deux enseignements de spécialité de la série STHR vise explicitement l'appropriation par les élèves du fonctionnement de l'entreprise d'hôtellerie-restauration dans ses différentes dimensions (gestion, restaurant, cuisine, hébergement), les liens qui les unissent ainsi que les interactions que l'entreprise entretient avec son environnement¹⁶.

Cinq étapes peuvent guider le processus de maturation qui doit conduire à la formulation des deux questions et à l'argumentaire qui les accompagnera.

Première étape : choix d'une thématique et/ou d'un contexte : à partir des connaissances acquises en première et au cours du premier trimestre de terminale, l'élève réfléchit à une thématique qui renvoie à une question du programme et qu'il souhaite approfondir. Dans le cadre de cette première étape, et parce que le contexte (l'entreprise HR) peut être partagé entre plusieurs élèves, il serait intéressant que l'élève puisse rattacher cette thématique à une entreprise réelle et ainsi nourrir son travail à partir des deux enseignements de spécialité. Que l'élève prenne pour point de départ une entreprise hôtelière réelle ou un point précis des programmes des deux enseignements de spécialité, même s'il est accompagné par ses professeurs, il est fondamental que ce choix soit le sien car il aura à en exposer devant le jury les motivations. Cette première étape peut judicieusement donner lieu à la construction d'un petit argumentaire destiné à évoquer les raisons qui lui sont propres (motivations) qui auront conduit à ce choix (relation avec son projet d'orientation, sensibilisation particulière à un type d'entreprise, préoccupations et sensibilités personnelles, etc.).

Deuxième étape : identification d'un questionnement : parce qu'il ne s'agit pas de traiter l'intégralité de la question issue du programme de l'enseignement de spécialité qu'il aura choisie, l'élève identifiera deux aspects de cette thématique qu'il entend plus particulièrement approfondir. Si, à ce stade de la démarche, l'élève est en mesure de les énoncer sous forme de questions, il en rédige alors une première version et construit à nouveau un petit argumentaire qui permet de comprendre les raisons qui l'ont conduit à retenir ces deux questions. Au cours de ces deux premières étapes, le travail collectif est à encourager. À la fois parce que les échanges, les débats et confrontations vont aider les élèves à préciser leur questionnement, mais aussi parce qu'ils vont s'entraîner ainsi à confronter leurs points de vue, ce qui devrait les inciter à trouver les meilleurs arguments.

Troisième étape : recherche des informations : cette étape va conduire l'élève à rechercher et confronter les informations les plus pertinentes pour traiter les deux aspects de la thématique qu'il a retenus.

¹⁶ Bulletin officiel n° 11 du 11-03-2016.

Quatrième étape : mise en forme : à ce stade de la démarche, l'élève est en mesure de préciser, de formaliser et de rédiger sous forme de deux questions les deux aspects de la thématique qu'il a retenue. Ces questions lui sont personnelles, même s'il est accompagné par ses professeurs. Il est en effet nécessaire que la formalisation de ces questions s'inscrive dans la perspective d'un échange avec le jury et que par construction elles puissent le permettre. Chaque question doit ainsi témoigner d'un engagement personnel et refléter la sensibilité du candidat qui aura à en faire partager les enjeux. À ce stade de la démarche, l'élève est également en mesure de rédiger l'argumentaire complet qui accompagnera chacune des deux questions, argumentaire destiné à faire partager au jury du Grand oral les enjeux qui les entourent et d'évoquer, d'une part, le questionnement qui aura été le sien, d'autre part, la façon dont il se sera organisé pour y répondre.

Cinquième étape : travailler l'éloquence : tout au long de la démarche, le ou les professeurs qui accompagnent l'élève prennent soin de créer les situations d'oralité qui permettent à l'élève de se familiariser, d'une part, avec la prise de parole en groupe, d'autre part, avec l'argumentaire qu'il aura préparé.